

Royaume-Uni : une clinique d'avortement sur cinq enfreint la loi

Author : Jeanne Smits

Categories : [avortement](#), [Jeanne Smits](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 27 mars 2012



Même dans un pays où l'avortement est aussi facile d'accès qu'en Grande-Bretagne, une enquête menée par le *Daily Telegraph* révèle que 20 % des cliniques spécialisées trichent pour « rendre service » à des femmes voulant mettre fin à leur grossesse, soit en falsifiant des données, soit en accordant des certificats signés en série par des médecins qui ne les ont même pas vues en consultation. C'est ce qui ressort d'une enquête officielle menée à la demande du Secrétaire à la Santé.

L'enquête a pris la forme de contrôles surprises dans les 250 cliniques où sont pratiqués des avortements, qu'elles soient privées ou gérées par le *National Health Service* (NHS) ; le quotidien affirme que plus de 50 de ces établissements ne respectaient pas les lois ou les règlements à propos de l'avortement légal. Les irrégularités atteignent un niveau tel que le Secrétaire à la Santé, Andrew Lansley, s'est dit « choqué » et entend saisir la police des dossiers de plusieurs médecins et cliniques, dont certaines sont même menacées d'être privées de leur licence.

Cette enquête faisait suite aux allégations du *Telegraph* selon lesquelles des avortements sélectifs pour choisir le sexe de l'enfant à naître ont cours en Grande-Bretagne. « Je suis horrifié », a déclaré le ministre, pour qui la situation laisserait penser que les gens « sont engagés dans une culture où, à la fois, ils ne tiennent aucun compte de la loi et où ils se donnent le droit de dire que quoi qu'ait décidé le Parlement, ils se donnent le droit d'accéder à l'avortement à la demande ».

Le principal problème révélé par l'enquête concerne les autorisations d'avorter que les femmes doivent obtenir pour accéder à l'avortement – qui est légal jusqu'à 24 semaines – lorsque leur enfant est en bonne santé, en attestant qu'il est nécessaire pour préserver la santé physique ou mentale de la femme... ou de ses autres enfants. (Lorsque l'enfant à naître présente un défaut, l'avortement est possible jusqu'à la naissance.) Les inspecteurs ont, s'il faut en croire le *Telegraph*, trouvé des piles de formulaires pré-signés ce qui aboutit à contourner l'obligation de faire viser chaque cas par un praticien consultant, et un deuxième professionnel chargé soit de recevoir la femme ou de juger d'après les notes médicales complètes fournis par le premier confrère. Mais, deuxième difficulté, il en résulte que les femmes, qui reçoivent quasi-automatiquement l'autorisation demandée, ne peuvent obtenir les conseils et le suivi dont elles ont besoin.

Même si la pratique qui provoque aujourd'hui la colère du ministre est de notoriété publique depuis trois ou quatre ans au Royaume-Uni, l'existence d'une enquête et la volonté de réagir sont intéressantes et le sont d'autant plus qu'elles résultent au bout du compte d'une enquête journalistique émanant d'un journal à forte audience. On n'imagine pas cela en France où, l'an dernier, *l'Homme nouveau* a publié un supplément révélant les pratiques illégales du Planning familial trichant sur l'âge des candidates à l'avortement et signant également des ordonnances de complaisance. A la différence de ce qui se passe en Angleterre où les médias, le public et le ministre réagissent (pas toujours bien, certes !), les révélations françaises ont été largement passées sous silence, la presse « convenable » refuse d'enfreindre le tabou de l'avortement.

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)***

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)